



VIBRATION
– **LATINA** –

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & REGLEMENT INTERIEUR

PÔLE DANCE & LADY STYLE

Préambule :

Vibration Latina est la marque commerciale de l'entreprise individuelle «Crazy Kriss Danses Latines Fitness & Formation» (DLFF) dirigée par Mr Vandamme Christophe, Il s'agit d'une structure destinée aux amateurs, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

Le professeur dispensant les cours est donc à ce titre titulaire des diplômes ou équivalent permettant l'enseignement des Danses Latines et/ou de la Gymnastique d'entretien.

Notre studio de danse principal se situe au fond du bar nommé Havana Café, notre partenaire, aucun lien de subordination ne lie le Havana Café et Vibration Latina. Chacun est indépendant et décide seul de sa politique commerciale.

1. Tarification, conditions de paiements :

1.1 Tarifs

Les tarifs pratiqués par Vibration Latina incluent l'accès aux cours, la rémunération du professeur intervenant, les assurances, les cotisations Sacem et Spree obligatoire, ainsi que les divers frais attenants à la structure. Les publications et le site Internet sont des outils d'information non contractuels. En cas d'erreur, seul le document délivré lors de l'inscription fait foi.

1.2 Droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, les billets de spectacles, cours et événements à date ou périodicité fixe ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. L'abonné est donc redevable du montant total de son inscription, en cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité d'échanger votre inscription avec une autre date (voir conditions art 3.1).

1.3 Conditions de paiement

Les moyens de paiements acceptés sont les espèces et les chèques bancaires à libeller à l'ordre de « Crazy Kriss ». Des conditions de paiement peuvent être accordées pour les montants dépassant 50 €. Il convient alors de libeller 2 à 3 chèques au maximum par participant, d'un montant permettant de diviser la somme (arrondi à l'euro entier). Sans indication contraire de votre part, ils seront encaissés autour du 15 de chaque mois.

2. Inscriptions, abonnements & conditions d'accès

2.1 Conditions nécessaires à la participation à un cours/stage

Pour les personnes majeures : fiche d'inscription datée et signée.

Pour les personnes mineures de + 16 ans : fiche d'inscription datée et signée par le représentant légal + autorisation parentale (disponible sur place ou www.vibrationlatina.fr).

Pour les personnes mineures de + de 12 ans : l'élève doit être accompagné d'un adulte + fiche d'inscription datée et signée par le représentant légal + autorisation parentale (disponible sur place ou www.vibrationlatina.fr)

Vibration Latina se réserve le droit de radier et exclure de ses activités l'élève qui n'aura pas fourni le règlement ou tous documents nécessaires à la bonne gestion de son inscription.

2.2 Accès aux cours/stages

Seuls les élèves inscrits au cours auront accès à la salle. La famille (sauf adulte responsable d'un mineur), amis ou autres n'ont pas accès au cours (cas particuliers, demandez au professeur).

Les élèves arrivant pour le cours suivant devront attendre à l'extérieur des salles l'ouverture des portes avant d'entrer. En cas de retard au cours, il vous faudra attendre que le professeur vous invite à rejoindre la séance par respect pour l'éducateur et les autres élèves, pour des raisons de sécurité il vous sera demandé de vous échauffer avant d'intégrer le cours.

N'hésitez pas à nous prévenir en cas d'empêchement.

2.3 Effectifs

Pour des raisons de sécurité nous ne pouvons accepter plus de 10 personnes pour un cours de Pôle Dance et plus de 25 personnes pour le Lady Style.

Vibration Latina se réserve le droit de refuser toutes inscriptions en cas de dépassement du nombre d'inscrits.

2.4 Niveau requis

La participation aux cours de niveaux intermédiaires et avancés est soumise à l'approbation du professeur. Vibration Latina se réserve le droit de refuser l'accès à tout élève d'un niveau jugé insuffisant ainsi qu'à toute personne dont l'attitude pourrait nuire au bon déroulement du cours, ceci ne peut être pris en compte comme motif de

remboursement.

2.5 Annulation d'un cours

L'effectif minimum pour le maintien d'un cours est de 4 personnes. Vibration Latina se réserve le droit de procéder à des modifications de planning, c'est à dire de modifier un horaire, de fusionner ou fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou à créer un cours supplémentaire, dans la limite des disponibilités.

3. Échange ou Remboursement & radiation

3.1 Remboursement ou échange

En cas d'indisponibilité : Dans le cas où nous sommes prévenus au plus tard 72h avant l'horaire du cours vous pouvez demander à changer la date de votre participation à un cours. Aucun échange possible si prévenu trop tard.

Raisons médicales : En cas de maladie ou accident entraînant un arrêt ou en cas de grossesse avec contre-indication de sport – à justifier par un justificatif médical, vous pouvez changer la date de votre participation à un cours, même au dernier moment.

Cas de force majeure : Par cas de force majeure est entendu : décès, accident grave ou maladie grave empêchant définitivement (sous entendu à vie) l'Abonné(e) de bénéficier de toutes activités proposé par le club. Du fait de son état de santé et pour éviter les risques de complications, l'abonné pourra se voir refuser l'accès aux différentes activités dansantes ou sportives du club durant la saison – à justifier par un justificatif médical prouvant son état. Dans ce cas, il pourra être demandé un remboursement.

3.2 Démarches pour échange ou remboursement

Pour un échange : Faire la demande par téléphone ou mail, il vous sera alors proposé de choisir parmi d'autre dates pour remplacer le cours manqué (dans la limite des places disponibles).

Pour un remboursement : L'abonné(e) qui rentre dans la conditions suscitées devra impérativement (toutes demande sera considérée comme nulle dans le cas contraire) fournir par courrier recommandé avec accusé de réception sa demande (sur papier libre ou en téléchargeant la demande de remboursement sur notre site internet) avec tous les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante : El « CRAZY KRISS DLFF » chez Mr Vandamme Christophe, 9 rue René Couzinet, 85430 Aubigny. Vibration Latina vous répondra sous 7 jours ouvrés.

Le Club se réserve néanmoins la possibilité de faire contrôler l'état de santé de l'Abonné(e) par un médecin conseil du club (sous les usages de confidentialité habituelle), en cas de motifs de suppression d'ordre médical.

3.3 Radiation de l'abonné

L'abonnement est résilié de plein droit sans préavis, ni indemnité par le Club aux motifs suivants :

Problème lié au règlement intérieur : Dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonné(e)s, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du Club.

En cas de fraude : dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces.

En cas de défaut de paiement : si aucune solution amiable n'a put être trouvée

4. SANTÉ, RESPONSABILITÉ & ASSURANCES

4.1 Santé

L'Abonné(e) déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le Club.

Il déclare que son état de santé lui permet de pratiquer le sport et la danse en général et en accepte les risques.

A défaut de remise d'un certificat médical, l'Abonné(e) exonère le Club de toutes réclamations et actions visant à engager la responsabilité de ce dernier en raison de dommages survenus lors de la pratique des activités du club, en raison de l'état de santé de l'Abonné(e).

4.2 Responsabilités :

Vibration Latina décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol dans les bâtiments occupés.

La responsabilité du Club ne pourra être recherchée en cas d'accident à l'extérieur de la salle de cours qu'il occupe ou résultant de l'inobservation des consignes de sécurité.

4.3 Assurances :

L'enseignant, le Club et ses intervenants sont assurés auprès de la MAAF.

Cette assurance a pour objet de couvrir le Club et l'enseignant, pour les dommages engageant leur responsabilité civile conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984. Elle couvre contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation.

Conformément à l'article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, le Club informe l'Abonné(e) qu'il est vivement recommandé à chaque abonné(e) de vérifier que son contrat d'assurance personnel couvre les risques liés à la pratique de la danse,

et d'en contracter un le cas échéant. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

5. DIVERS

5.1 Droit à l'image :

L'usage de tout matériel d'enregistrement et du téléphone portable est interdit pendant les cours (hors autorisation). L'abonné(e) déclare autoriser le club à utiliser son image à l'occasion des cours de danse, des stages et toutes autres manifestations proposées par le club. Cette autorisation est donnée dans le cadre de la réalisation de documents par tous modes et procédés, sur tout support (notamment photos, affiches, film technique, site internet), en tout format, intégralement ou partiellement, au titre de la promotion des Danses Latines & Afro-Caribéennes et de l'entreprise «CRAZY KRISS DLFF». Cette autorisation est donnée à titre gratuit et sans contrepartie présente ou future. Par ailleurs, elle souligne le fait que pour tous les cours, spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, devront être limitées à un stricte usage dans le cadre familial.

5.2 Loi informatique et libertés

Le traitement informatique du dossier de l'Abonné(e) dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'Abonné(e) pourra envoyer un mail sur c.

5.3 Représentations et spectacle de fin d'année :

Les adhérents inscrits à certaines disciplines peuvent en accord avec le professeur, participer à différentes représentations dans la mesure où leur assiduité le leur permet.

6. Règlement intérieur

6.1 Hygiène

Pour le confort des abonné(e)s respecter de bonnes règles d'hygiène (bonne hygiène corporelle, vestimentaire, etc...) Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

6.2 Tenue

Cours de Lady Style : Tenue habillée appropriée (vous devez être à l'aise), les chaussures doivent tenir les chevilles. Pour les niveaux les plus élevés, des chaussures adaptées à la pratique des Danses Latines sont vivement conseillées.

Cours de Pôle Dance : Tenue de sport obligatoire : le bas doit arriver au dessus des genoux, le haut doit laisser apparaître les bras et les aisselles. Les cours se font pieds nus. Ne pas appliquer de crème pour le corps le jour du cours (pour l'adhérence)

6.3 Comportements

Vibration Latina est locataire des locaux dont vous disposerez toute l'année. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'état de propreté des locaux et des sanitaires. Il est formellement interdit de fumer, manger ou mâcher des chewing-gums dans l'enceinte de l'établissement. Nous vous demandons également d'éteindre vos téléphones portables durant les cours

Les boissons rafraichissantes apportées par les abonnés sont autorisées pendant les cours, mais interdite après la fin des cours. Chaque utilisateur est prié de ramasser ses effets personnels avant de quitter la salle et/ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.

Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les salles et/ou vestiaires si la salle en possède.

Tous les pratiquants s'engagent à adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse et un langage corrects à l'égard de tous. Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour les autres.